

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

NONIDI 19 Vendémiaire.

(Ère vulgaire)

Vendredi 10 Octobre 1794.

DANEMARCK.

De Copenhague, le 1^{er} septembre.

Jusqu'à présent les escadres combinées, qui sont réunies dans notre port, n'ont envoyé en mer que quelques frégates d'observation; mais une division, composée de 4 vaisseaux de ligne, de 4 frégates & de 4 cutters des deux nations, va mettre à la voile pour la mer du Nord, sous le commandement de M. Winterfelot.

Il paroît certain que le cabinet de Saint-James est déterminé à rechercher la paix avec les nations neutres, dont les relations commerciales sont nécessaires à la prospérité de son propre commerce. Dans la première chaleur de la coalition, l'Angleterre avoit essayé de soumettre à son despotisme maritime toute l'Europe, persuadée que la France, attaquée par terre sur toutes ses frontières, ne seroit pas de long-tems en état de lui résister par mer. L'illusion de Pitt a été d'abord entretenue, & par les faux rapports des émigrés, & par les promesses éclatantes des cours de Vienne & de Berlin. L'accaparement du commerce de l'Italie & de l'Espagne lui ont valu aussi quelques richesses qu'il a été obligé de verser, en forme de subsides, chez l'empereur & le roi de Prusse: mais, pendant tous ces mouvemens, il se faisoit une véritable révolution dans le commerce britannique, affoibli de la perte de tout celui qu'il faisoit avec la France, la Hollande, le Nord & les États-Unis; & l'amour de la liberté ayant germé chez toutes les nations, elles ont hautement témoigné le dessein de diminuer ce colosse de puissance qui n'en pouvoit souffrir aucune. La France a levé la première sa massue contre ce colosse: les États-Unis ont été à la veille de suivre son exemple, & les deux cours du Nord se sont mises en mesure de faire cesser l'oppression qui les menaçoit. Les cours du Midi ont préféré de se ranger sous les drapeaux de l'Angleterre. Les événemens subséquens & très-prochains prouveront si c'est le Nord ou le Midi qui ont montré en mesure le plus de sagesse ou de vrai politique.

ANGLETERRE.

De Londres, le 19 septembre.

Voici la liste de l'escadre Russe qui se trouve actuellement dans la rade de Leith en Écosse:

La Pamity-Erlassy et l'Alexewy, de 74 canons; le Philips, l'Orlov, le John & le Graaff, de 66, & les frégates le Raphael, la Narva, la Riéel & la Rigal, de 44. Il paroît qu'il n'y a encore rien de décidé sur l'emploi de cette escadre. Certains politiques prétendent qu'elle saisira quelque occasion favorable de passer dans la Méditerranée avec une escadre anglaise. D'autres conjecturent au contraire que le ministre britannique n'a aucun intérêt à augmenter les forces russes dans l'Archipel & sous les murs de Constantinople; il seroit singulier que dans ce contraste d'opinions, l'escadre russe finit par retourner d'où elle est venue.

Le *Morning-Post* nous apprend que le 13 août une escadre espagnole de 14 vaisseaux de ligne, de 6 frégates, de plusieurs chaloupes canonnières & brûlots, sous le commandement de don Juan de Langara, est arrivé à la hauteur des isles d'Hieres, où elle va se joindre à l'amiral Huttam, qui se morfond devant le golfe de Juan depuis tant de mois.

Il faut que la séduction de Pitt sur le cabinet espagnol ait un terrible degré de force pour le déterminer à envoyer ses forces maritimes sur les côtes de Provence, au lieu de les employer à défendre ses ports de la Biscaye & de la Galice.

Les listes des prises faites par les croiseurs français, & qui s'affichent tous les jours au café de *Loyds*, jettent dans une sorte de fureur les commerçans de cette ville; ils vont jusqu'à demander hautement la paix, puisque les sommes énormes votées pour la guerre ne peuvent suffire au maintien de la sécurité de notre commerce; les croiseurs français se trouvent par-tout sur nos côtes, sur celles de l'Amérique, sur celles de l'Inde, & jusques sur celles d'Afrique, où un convoi sorti de l'établissement français du Sénégal a enlevé le navire *L'Amitié*, venant de l'Inde, richement chargé.

SUISSE.

De Berne, le 30 septembre.

La surveillance du gouvernement, au sujet des faux assignats, a entièrement déprécié le métier de distributeur. Les émigrés & les mauvais sujets du pays n'ont pas plus de confiance dans cette spéculation. On a vu des émigrés porter à des négocians connoisseurs des assignats qui leur avoient été envoyés de France, & d'au-

chirer eux-mêmes ceux qui leur étoient indiqués comme faux ou douteux.

FRANCE.

De Paris, le 19 vendémiaire.

On écrit de Marseille, en date du 6 vendémiaire, que les décrets sages & énergiques des représentans du peuple ont détruit cette conspiration tramée contre la convention nationale. La société populaire a été régénérée; 60 de ses anciens membres ont été arrêtés; Maillet, ci-devant président du tribunal révolutionnaire, s'est brûlé la cervelle; Charles, président de la société populaire, s'est précipité d'un troisième, il vit encore; Régnier, ci-devant secrétaire du comité révolutionnaire supprimé, mis hors de la loi, & Vouland, commandant de Marseille, n'ont pas encore été arrêtés. Dans ce moment, plusieurs maisons, & isles sont cernées par de nombreux bataillons qu'on a eu soin de faire venir. Les représentans Anguis & Serres ont montré le plus grand caractère & le plus grand courage; tous les fils de la conspiration sont connus & saisis, & aucun coupable n'échappera à la justice nationale.

Déclarations qui donnent une idée juste des prétendus patriotes par excellence qui étoient à la tête des mouvemens contre-révolutionnaires qui ont eu lieu à Marseille, le 5 vendémiaire.

Le 7 vendémiaire, l'an 3^e. de la république française une & indivisible.

Le nommé Cassou, gendarme, étant sur le point d'être exécuté, en sautant par trois fois sur l'échafaud, a dit: *Je meurs pour Toulon; vivent les Anglois.*

Signés, Bourgoïn, capitaine en second d'artillerie, 1^{er}. bataillon des Gravilliers; Vigoureux, capitaine des grenadiers.

Pierre-Antoine Margaine, certifie avoir entendu dire au patient au bas de la guillotine: *vivent les Anglois au port de la Montagne*; & a signé Margaine, sous-lieutenant des grenadiers au premier bataillon des Gravilliers.

Avoir entendu ces mots.

Signé, Anseaume, sergent-major au 1^{er}. bataillon des Gravilliers.

Pour copie conforme.

Signé, Maguin, secrétaire des représentans du peuple dans les départemens des Bouches-du-Rhône & du Var.

Une lettre de Laval annonce, que les paysans qui ont joué un rôle d'hypocrite pendant le temps qu'ils ont été employés à faire la moisson, se joignent aux chouans, & leurs fournissent les choses de première nécessité. Ces hommes sont fanatisés; ils croient la religion de leurs pères outragée & avilie, & ils veulent, disent-ils, la rétablir dans sa splendeur. On prend sans cesse des mesures pour éclairer la conscience de ces hommes sans éducation, & pour en détruire les chefs, qui en font des frénétiques; mais les expédiens ne réussissent qu'à demi: on attend des forces, & on assure qu'une armée formidable va se rassembler pour couper enfin le tronc de cet arbre plein de vie.

La justice est si supérieure en gouvernement à la terreur, que les partisans de Robespierre avoient pris pour base de leur tyrannie, que le peuple a reçu avec transport le décret qui a rendu à la ville de Lyon son ancien nom, & les moyens de faire revivre son commerce.

Le fameux procès du comité révolutionnaire de Nantes doit commencer à s'instruire le 25 de ce mois. Le 1^{er} Fouquier-Tinville a été interrogé à Sainte-Pélagie; on croit qu'il sera mis en jugement dans le courant de la prochaine décade.

Les annales des horreurs précédentes commencent à se former: on peut juger par le fait suivant, si les oppresseurs alors avoient un puissant intérêt à étouffer par la mort, le cri de leurs innocentes victimes. Voici un arrêté pris le 1^{er} nivôse dernier par Lebas & Saint-Just, pendant leur mission.

« Il est ordonné au tribunal militaire de l'armée de la Meuse, de faire raser la maison du premier marchand, qui, à compter de l'affiche du présent arrêté, ne se sera point conformé à la loi rendue sur le *maximum*, dans toute l'étendue du district de Bitche.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

SALLE DE LA LIBERTÉ.

Du 17 vendémiaire.

Voici le jugement intervenu dans l'affaire des 9 habitans de Fontevault.

Pierre Chabignac-Condé, Drouin, Bourreau, Renard, Guyon-Duplessis, Billard & Guerrier; convaincus d'être auteurs ou complices d'une conspiration qui a existé contre le peuple, en entretenant des intelligences avec les rebelles de la Vendée, en employant des manœuvres tendantes à favoriser & seconder les brigandages de ces rebelles & leurs complots liberticides & au rétablissement de la royauté, & de l'avoir fait avec des intentions contre-révolutionnaires, ont été condamnés à la peine de mort.

Garreau, L. R. Guyon; prévenus de ces délits, mais ne les ayant pas commis avec des intentions contre-révolutionnaires, & le dernier ne jouissant pas de la plénitude de sa raison, ont été acquittés & mis en liberté.

SALLE ÉGALITÉ.

Du même jour.

U. Metay, âgé de 49 ans, né & demeurant à Saint-Martin de la Place, département de Maine & Loire, marinier; accusé d'intelligences avec les brigands de la Vendée, le fait n'étant pas constant, a été acquitté & mis en liberté.

Séance tenue dans l'une des salles du tribunal du département de Paris.

J. Callouart, âgé de 40 ans, né à Villebernier, ex-garde-chasse de la Coste, émigré, vigneron à Chassey, district de Saumur; accusé de manœuvres tendantes à faciliter & à favoriser les complots des brigands de la Vendée, le fait n'étant pas constant, a été acquitté & mis en liberté.

CHAMBRE DE CONSEIL.

Du même jour.

J. B. Guespé, 36 ans, né à Saint-Martin, district de Châlons;

C. E. Fontanges, 26 ans, née à Bayet, département de l'Allier, ex-noble, à Lons-le-Saunier;

F. Bonneville, 39 ans, né à Bagneville, département de la Seine-Inférieure, peintre & imprimeur en taille-douce;

L. Gachelin-Vaubecourt, 82 ans, né à Compiègne, militaire, arrêté à Meulan;

P. T. Charpentier, 39 ans, né à la Ferté, dép. de Seine & Marne, ex-lieutenant de la 32^e. division de gendarmerie, chapelier;

M. A. Girault, 62 ans, né à Orléans, ex-curé de Veranton, ont été mis en liberté.

J. Moreau-Saint-Martin, 38 ans, né à la Valette, département de la Dordogne, restera détenu jusqu'à la paix.

CONVENTION NATIONALE.

Les représentans du peuple, délégués dans les départemens des côtes du Nord, Isle et Vilaine, et armée des côtes de Brest, le 15 vendémiaire, l'an III de la république française, une et indivisible, à la convention nationale.

CITOYEN - PRÉSIDENT,

Si toutes les armées de la république ont également bien mérité de la patrie, le drapeau tricolore que la convention nationale vient d'affecter à l'armée des côtes de Brest, sera le témoin de nouveaux triomphes sans doute : ainsi l'étendard de la victoire devient le monument de la reconnaissance nationale, & les guerriers blessés, choisis pour offrir ce gage, les modèles vivans du courage & de la vertu ; & tel a été l'effet de ce présent national, qu'en recevant ce drapeau, l'armée toute entière a senti doubler son énergie : & nous aussi, se sont écriés à l'envi les soutiens de la liberté, nous dirons bientôt avec nos frères d'armes, nous avons purgé le territoire de la république, & si tous les crimes ensemble sont les troupes auxiliaires de l'Angleterre, si des correspondances criminelles ont su organiser l'assassinat dans ces malheureuses contrées, notre courage déjouera leurs sinistres projets, nos bayonnettes, au pas de charge, poursuivront, détruiront jusqu'au dernier de ces hommes-tigres : mais réservant nos vertus militaires, notre subordination, notre respect pour les propriétés, notre humanité pour combattre nos frères égarés, notre plus beau triomphe après les avoir vaincus, sera encore de les presser contre nos cœurs. Tels étoient leurs vœux, leurs sermons, lorsque les cris répétés de *vive la convention, vive la république une et impérissable*, agiterent le drapeau tricolore ; il se déploie, & cette adresse sublime, *la patrie reconnoissante*, fixa tous les yeux : des larmes expansives, un silence expressif, firent passer dans toutes les âmes le feu sacré de la liberté ; les bras s'élevèrent, les cœurs se serrèrent, & les citoyens & les volontaires, confondus dans leurs embrassemens, offrirent à la république le spectacle imposant de tout un peuple qui veut la liberté.

Témoin de cette scène majestueuse, j'ai cru devoir

en offrir la faible esquisse à la convention nationale, & l'assurer que la persuasion peut beaucoup encore, peut tout dans ces départemens où les habitans des campagnes, sortis de leur stupeur, se réveilleront bientôt pour la liberté. Plus de sang, plus de pillage ; plus d'échafaud d'une permanence arbitraire ; les intrigans & les fripons crèveront, on ne les entendra pas ; ils calomnieront, on ne les croira plus ; le commerce reprendra son activité, les arts leur lustre, les citoyens leurs vertus & leurs mœurs.

Nos collègues Bollet & Ruel, vous diront qu'à Nantes, à Caen, à Rennes, les patriotes opprimés respirent enfin ; que le gouvernement révolutionnaire y reprend sa véritable énergie, & que, malgré l'aristocratie & le modérantisme, les citoyens naguères terrifiés, se prononcent avec courage.

Armé de vos décrets consolateurs, j'ai dans tous les districts, dans tous les cantons réchauffé le courage des républicains, & ranger sous les drapeaux de la liberté les habitans fanatisés de ces malheureuses contrées. Déjà nombre de ces citoyens, enhardis par votre système régénérateur, se prononcent & abjurent leurs erreurs ; c'est sur leur dénonciation que j'ai découvert la retraite d'un grand nombre de chefs de brigands, de nobles aristocrates, de prêtres réfractaires. A l'instant même on m'annonce la découverte de quatre de ces scélérats provoquant le meurtre, le viol, le pillage, au nom d'un Dieu de paix ; & sous peu, leur numéraire, montant pour aujourd'hui à plus de 8000 livres, leurs assignats, leurs eroix d'argent & autres effets trouvés, iront grossir le trésor national, au nom de la justice & de la raison. Ce n'est pas sans fondement que les intrigans & les fripons crient au modérantisme & à la contre-révolution ; elle est faite pour eux ; leur regne de sang est passé, & les vertus & la probité, mises à l'ordre du jour, leur ôtent à jamais l'espoir d'élever une nouvelle idole à leur ambition meurtrière. J'instruis les comités de salut public & de sûreté générale de détails importans qui exigent encore le secret.

Je suis aux ordres de la convention à la vie & à la mort.

Salut & fraternité.

Signé, Boursault.

Présidence du citoyen CAMBACÉRÈS.

Séance du 18 vendémiaire.

D'après un rapport du comité de législation, la convention, pour ne laisser aucun doute sur la lettre & l'esprit de plusieurs dispositions du code pénal & de la loi du 16 septembre 1791, décrète qu'à l'avenir, dans toutes les affaires soumises à des jurés de jugement, les présidens des tribunaux criminels seront tenus de poser la question relative à l'intention, & les jurés, d'y prononcer par une déclaration formelle & distincte ; & ce, à peine de nullité.

Coupé de Poise demande qu'il soit assigné un jour dans l'année pour la distribution solennelle des récompenses aux savans & artistes dont les talens sont utiles à la patrie. — Cette motion est renvoyée au comité d'instruction publique.

Berlier, représentant du peuple dans les départemens du Nord & du Pas-de-Calais, consulte l'assemblée sur le séquestre des biens des citoyens morts dans les maisons

d'arrêt où ils étoient détenus comme suspects. — Renvoyé au comité de législation.

Les représentans du peuple dans les départemens du Gard & de Vaucluse écrivent que ces contrées ne se sont nullement ressenties des agitations de Marseille : quelques hommes seulement ont voulu tâter les dispositions des sociétés populaires, mais ils y ont trouvé des républicains fermes, des citoyens fideles qui sont résolus de défendre jusqu'à la mort la représentation nationale. — Cette lettre sera insérée dans le bulletin.

Sur la proposition faite par Clauzel, au nom des comités de sûreté générale & de salut public, la convention nomme Génissieux pour se rendre dans les départemens de l'Orne & de la Sarthe, & Calès pour aller dans celui de la Côte-d'Or : ces deux députés sont investis des mêmes pouvoirs que les autres représentans du peuple dans les départemens.

Cambacérés, au nom des comités de salut public, de sûreté générale & de législation, présente le projet d'adresse au peuple français : cet ouvrage, qui contient les principes autour desquels les citoyens doivent se rallier, excite des applaudissemens universels : on y trouve tracés avec simplicité & justesse les caracteres auxquels l'on pourra facilement reconnoître les ennemis de la liberté & ses amis sinceres. L'adresse est adoptée : elle sera envoyée aux administrations de département & de district, aux municipalités, aux comités des sections de Paris, aux armées & aux sociétés populaires. Les administrations pourront la faire réimprimer : elle sera affichée dans les salles décadaires, & lue dans les assemblées de communes. Les agens nationaux l'enverront aux instituteurs : elle sera traduite dans toutes les langues, & distribuée à chaque député en nombre de six exemplaires. — Nous donnerons dans un prochain numéro le texte de cette adresse.

Bourdon, de l'Oise, pense que l'adresse produira un très-bon effet sur les ames pures ; mais il croit qu'elle ne suffit pas pour comprimer les efforts des scélérats. « De tous côtés, dit-il, dans Paris, dans les faubourgs, dans les grandes communes, des hommes tiennent des conciliabules ; ils conspirent dans les plus vils repaires. Le comité de sûreté générale en est instruit. La police de Paris avoit chassé d'une salle voisine de l'hospice une troupe d'anarchistes : eh bien ! cette troupe s'est enfermée au Muséum. Savez-vous ce qu'on y discutoit hier ? On y provoquoit l'assassinement de la convention nationale ; on y disoit que la convention n'avoit été envoyée que pour juger le tyran Capet & pour faire une constitution ; & l'on vouloit que les représentans du peuple laissassent le soin d'affermir la république à des brigands qui se baigneroient dans le sang & se gorgeroient de richesses. Le peuple qui assistoit à cette séance, a été indigné ; il a souvent interrompu les orateurs par de violens murmures. Vous trahiriez, citoyens, la dignité du peuple français, si vous ne vous armiez de la massue pour écraser les brigands ».

Bourbon propose quatre articles conçus à peu-près en ces termes :

« La convention déclare que, chargée de défendre la souveraineté & la dignité du peuple français, elle ne souffrira pas qu'il y soit porté atteinte par l'exercice crimi-

nel du droit de pétition ou par des motions séditieuses. La convention décrète qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur les pétitions tendantes au rétablissement des assemblées du quintidi & de la municipalité de Paris : elle ordonne que ceux-là seront traités comme suspects qui, dans la nuit du 9 au 10 thermidor, ont tenté d'ébranler la fidélité des sections ; & qu'il en sera de même de ceux qui ont cherché ou chercheroient à provoquer la désobéissance aux loix ou aux arrêtés des représentans du peuple en mission. Les comités révolutionnaires sont tenus sous leur responsabilité, de faire incarcérer comme suspects ou de traduire devant les tribunaux les individus ci-dessus désignés ».

Goupilleau, de Fontenay, dit que les dernières dispositions de ce projet méritent une grande méditation : il demande le renvoi aux trois comités.

Tallien observe que les hommes désignés par Bourdon ne sont pas les seuls agitateurs, & qu'il en est d'autres que la loi doit frapper également. Jetez vos regards, dit-il, sur le Muséum & sur les Jacobins : voyez si cette dernière société ne renferme pas dans son sein des complices de Robespierre ; des hommes sans cesse prosternés devant les idoles du jour pour former une tyrannie & la partager, des hommes qui, plongés dans l'obscurité la plus profonde, en sont sortis tout-à-coup en prononçant des discours que l'on copioit dans les sections & que l'on fait lire de préférence aux rapports de vos comités, de préférence à vos décrets ». — Tallien s'élève ensuite contre certains individus qui cachent sous un manteau patriotique leur haine profonde pour l'égalité : il veut que les fripons & les scélérats soient atteints, quelque part qu'ils se trouvent.

Le projet de Bourdon & les idées présentées par Tallien sont renvoyées aux trois comités qui en feront un rapport sous trois jours.

Merlin (de Thionville) annonce que le comité de sûreté générale a fait mettre en arrestation un fripon, nommé Giot, ci-devant envoyé d'une commission exécutive : cet homme a emporté aux représentans du peuple près l'armée des Pyrénées-Orientales une somme de six mille livres : il prétendoit contester à la convention nationale le droit d'épurer la société populaire.

Richard, au nom du comité de salut public, propose une nomination à 45 emplois vacans dans l'armée : la convention décrète que la liste des militaires proposés par le comité, sera imprimée & distribuée avant la décision, & qu'il en sera usé de même à l'avenir pour les promotions.

N. B. Les élèves de Mars ont dû quitter, le 14 de ce mois, le camp des Sablons pour aller camper près la commune de Carrieres-les-Poissy. Ce changement de position se fait en vertu de l'arrêté du comité de salut public, qui consacre ce mois à l'enseignement des grandes manœuvres. Les enfans de Mars vont s'exercer à aux marches militaires, aux reconnoissances de terrain ; ils apprendront à se retrancher, à se placer de manière à ne pouvoir être surpris par l'ennemi. Ils emploieront huit jours à ces différens exercices, & seront de retour au camp des Sablons du 22 au 24.